

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1998)  
**Heft:** 107

**Artikel:** Le Röstigraben, mythe ou réalité?  
**Autor:** Alliaume, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-847651>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

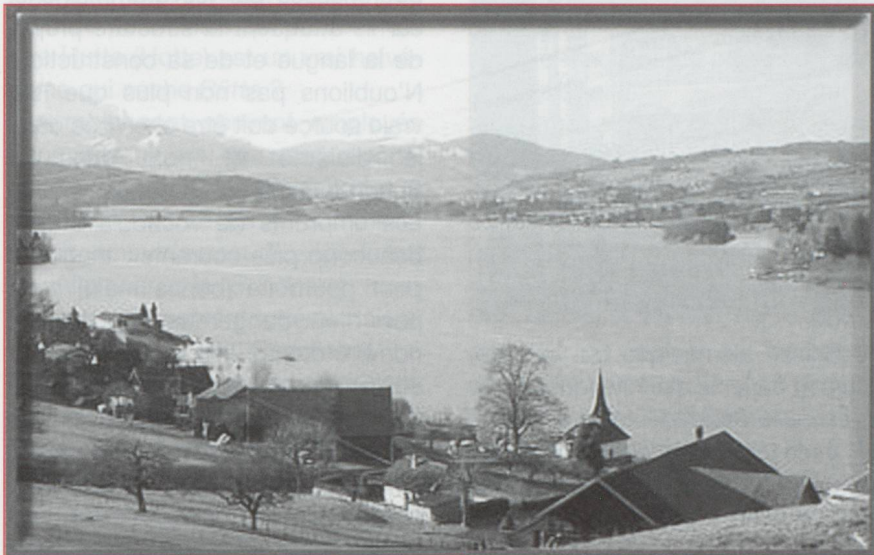
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Röstigraben, mythe ou réalité ?



**Le multilinguisme n'a pas fini d'engendrer dans notre pays des rapports passionnels. D'où viennent les usages de chaque communauté ? Retour aux sources des parlars suisses.**

**Philippe Alliaume**

**L**es rapports du Confédéré avec son parler varient selon les époques et les régions. Le Schwyzertütsch, qui n'est lui-même qu'un ensemble de variétés de dialectes cantonaux, a en son temps fait l'objet d'interdictions scolaires au profit du Hochdeutsch. Mais que ce soit en temps de guerre pour se différencier du cousin germain ou à l'époque du régionalisme pour affirmer une identité locale, il est largement revenu à la mode. Les Romands ont une autre conception du patois, conception qui varie aussi selon les cantons. Si le canton de Vaud et celui de Neuchâtel parlent volontiers la version locale du français, Genève cède souvent à la tentation de parler un français "de France ou de Paris", plus pointu, abandonnant le septante au profit du soixante-dix en pensant se rapprocher de l'étoile parisienne.

Au-delà de ces coquetteries ou de ces oppositions régionales, il est intéressant de rechercher les origines des variétés suisses des langues française et allemande, qui sont moins simples qu'on peut le penser. Après l'indo-européanisation primitive vers 1500 av J.C., qui n'a épargné que les Grisons, ce qui devait devenir la Suisse a subi les

influences celtiques en Romandie, lépontiennes au Tessin et rhètes aux Grisons. Soumis ensuite par Rome, l'ensemble du territoire abandonna progressivement sa langue d'origine, d'Ouest en Est. On parlait alors, au premier siècle, un latin vulgaire avec un fort substrat celtique. L'arrivée des Germains, puis des Burgondes pendant trois siècles, ainsi que des Lombards par le Sud modifia moins la langue indigène. Contrairement aux Romains, ces occupants-là assimilaient la langue des occupés. Dès le cinquième siècle, les Allamans colonisèrent le plateau et les campagnes, limités à l'Est par les Francs, au sud par les Rhètes. À l'Ouest, les jeux étaient faits avant l'an mil. Après cette date, la frontière linguistique ne bougea plus beaucoup (si l'on excepte Morat et la Sarine supérieure par exemple). À l'Est par contre, la Rhétie ne cessa de perdre du terrain, lentement mais perpétuellement, d'abord parce qu'elle était géographiquement coupée de ses bases latines, et ensuite parce qu'elle fut gouvernée par des princes Souabes. Au sud, les Alpes mirent un frein géographique à l'expansionnisme de l'allemand, si l'on excepte les colonies Walser du Sud des Alpes, qui ne se romanisent réellement qu'aujourd'hui.

L'État fédéral resta germanophone de sa fondation jusqu'en 1798. Même si le bailli était bilingue, il correspondait avec l'autorité supérieure en allemand, et se chargeait de traduire les ordres en français pour ses sujets. Le fédéralisme déjà fort évitait aux sujets de devoir s'adresser à l'autorité confédérale. Leur statut de sujets leur évitait de le pouvoir. Il n'y avait pas de conflits linguistiques, parce qu'il n'y avait pas de contacts qui auraient été motifs de conflits. Les populations de langues différentes ne communiquaient tout simplement pas et n'en éprouvaient pas le besoin. La seule exception fut Fribourg, dont les habitants de la ville et les patriciens étaient francophones, mais dont les campagnes étaient germanophones. Malgré un zèle germanophile au XV<sup>e</sup> siècle, zèle causé par la volonté d'entrer de plain-pied dans la Confédération, les habitants de la ville continuèrent à pratiquer la "grosnière langue welsche". C'est la République Helvétique qui, en 1798, fit de tous les sujets des citoyens égaux en droits, et posa les bases d'un état fédéral donc plurilingue. En ce qui concerne l'allemand, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, on parlait et écrivait un continuum qui allait du Hochdeutsch au dialecte sans rup-



► ture. Ce n'est que vers 1860 qu'on décida de faire de chaque parler une langue à part entière. L'introduction de nombreux helvétismes et l'apparition d'une littérature dialectale conduisit au paradoxe encore actuel

## Pour en savoir plus

- *Langues Suisses* de Dynamicha (proposé avec l'abonnement au Messenger)
- *Dis-moi quelque chose en Suisse* de Véronique Châtel aux éditions du Félin
- *Le Patois Vaudois*, Grammaire et Vocabulaire de Jules Reymond et Maurice Bossard chez Payot Lausanne
- *Dictionnaire des mots suisses de la langue française* d'Alain Nicollier aux éditions GVA SA
- *Le Langage des Romands* d'Edmond Pidoux chez Ensemble (Alliance Culturelle Romande, Association des Journalistes Suisses de Langue Française)
- *Santé Conservation* de Albert Itten et Roger Bastian aux Éditions Bastian à Lutry

### Et les trois ouvrages de référence

- *Le Dictionnaire Suisse Romand* aux éditions Zoé
- *L'image du Français en Suisse Romande* de Pascal Singy chez l'Harmattan
- *La Suisse aux quatre langues*, ouvrage collectif aux éditions Zoé

du Suisse alémanique qui sait lire, écrire et parler le dialecte, qui sait lire et écrire le Schriftdeutsch, mais qui ne parle ce Hochdeutsch qu'avec difficulté et malaise. Essayez donc de demander à un alémanique d'interpeller un garçon de café ou de raconter un witz - pardon, une histoire - en "bon allemand". C'est presque aussi difficile et artificiel pour lui que pour un romand.

La Suisse romande a suivi un tout autre chemin. Elle a pratiquement perdu toute tradition vernaculaire. Les cantons romands, qui ne sont pour la plupart entrés dans la Confédération qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ont subi l'influence involontairement centralisatrice du rayonnement de Paris. La Suisse romande n'a jamais été touchée par la langue d'oc. Mais outre la langue d'oïl, elle a subi l'influence du francoprovençal, mutation orientale tardive et archaïque de la langue d'oïl. Les patois romands se sont enrichis de sons aspirés inconnus du français, de diphthongues plus nombreuses, ainsi que de nombreuses surcompositions de mots que le français interdisait. La Réforme, par la promotion de la lecture de la Bible en français, la Révolution, par son comportement centralisateur et normatif ont beaucoup fait reculer les patois romands au profit d'une langue standardisée. Si l'on excepte le Jura qui en a organisé la protection constitutionnelle, les patois ne peuvent guère s'appuyer que sur les conteurs et les troupes de théâtre pour survivre.

Le Romand est souvent persuadé que les particularités de sa langue

sont dues à des germanismes. C'est parfois vrai, mais bien moins souvent qu'on ne le pense. Il y a des germanismes syntaxiques : attendre sur quelqu'un (*auf jemanden warten*), il va déjà venir (*er wird schon kommen*),... Ces germanismes sont pourchassés par les grammairiens, car ils attaquent la structure propre de la langue et de sa construction. N'oublions pas non plus que leur vraie source doit être cherchée dans le dialecte et non dans le Schriftdeutsch qui n'est pas... parlé. Les emprunts de vocabulaire sont beaucoup plus courants : tringuelte pour pourboire (bonne main) n'est pas bien dangereux. Un certain nombre d'emprunts servent aussi à stigmatiser par leur phonétique une façon différente de concevoir les choses. *Poutser* pour faire le ménage, *chtempf* pour tampon, *fatre* pour père et tout le vocabulaire du Jass (*chetc, bour, nell,*) sont utilisés aussi à cause de leur sonorité qui symbolise pour les romands l'esprit et le comportement alémanique.

## De purs helvétismes

Mais nombre d'helvétismes sont dus à des formes anciennes sans rapport avec l'allemand. Les formes surcomposées (*il a eu plu davantage*), l'utilisation modale de aller et de vouloir (*tu vas tomber <=> tu veux tomber*), *aider à quelqu'un*, ou l'usage de l'adverbe ou de la préposition devenant adverbe (*Il me crie dessus, il me vient contre*) sont des archaïsmes au même titre que *il est fin prêt*, ou *dîner* pour le repas de midi. Et il faut se garder des apparences, tout n'est pas germanisme. *Il a personne vu, je vais ça faire* ou *donne me le* sont francoprovençaux, sans aucune origine germanique, au même titre que *panosse, gouille* ou *tablar*.

Le dialecte alémanique présente les mêmes types de différences avec l'allemand. Depuis les constructions grammaticales déviantes (*du brauchst nicht zu kommen*) dont le *zu* a disparu, à l'usage préférentiel simplificateur de la déclinaison forte (*das Haus des Bauers*) là où l'allemand déclinerait *Bauern*. Le français a aussi imposé beaucoup

d'helvétismes. Autocar au lieu de *Bus*, Velo au lieu de *Fahrrad*, Konfiserie au lieu de *Konditorei*, etc. Les Romands ne sont pas en reste. L'alémanique va parfois jusqu'à ignorer l'existence du mot allemand d'origine. Derrière l'helvétisme visible Gnägi se cache l'*Eisbein* du pied de porc. Mais qui se souvient que Hutte (Hotte) est un vrai helvétisme qui cache *Bütte* ?

Les mots sont souvent employés dans un sens issu des usages particuliers. L'*Amman*, qui préside le gouvernement cantonal, comme la *Landsgemeinde* sont d'usage local. En Allemagne le *Bundesrat* n'est pas le gouvernement fédéral mais la chambre haute du Parlement. Le *Bundeskanzler* n'est pas en Suisse le chef du gouvernement, mais seulement le "8<sup>e</sup> conseiller fédéral".

L'orthographe a aussi subi les affres des machines à écrire. Le *ß* a disparu, les claviers suisses devant laisser de la place aux caractères des quatre langues. Si l'on peut admettre que les

machines utilisent Ae au lieu de Ä, on l'admet moins des imprimeurs qui ont, eux, tous les caractères nécessaires. Beaucoup d'efforts sont faits pour respecter l'égalité constitutionnelle des langues. Même si le romanche, lorsqu'il a accédé au statut de langue nationale, n'a pas obtenu celui de langue officielle, un grand nombre d'actions de protection sont mises au point.

De même, au niveau du principe, la Confédération est tenue de rédiger les textes dans les langues officielles (et non de les traduire). Mais parallèlement, les alémaniques développent de plus en plus le dialecte dans les médias, la publicité. Et on arrive au paradoxe de Romands qui s'efforcent d'apprendre l'allemand, alors que Alémaniques parlent le Schwyzertütsch et le français, mais pas l'allemand, même s'ils le comprennent. Le français fédéral, terme souvent utilisé à contre-sens, désigne un français normalisé et de

qualité, tel que doit l'utiliser l'autorité fédérale. Appeler français fédéral le sabir issu de mauvaises traductions est une faute... de français. Certains pédagogues prônent l'enseignement du dialecte alémanique à l'école romande pour sortir de cette incompréhension. Le monde des affaires a malheureusement réconcilié tout le monde, et nombreuses sont les réunions entre les branches romandes, tessinoises et alémaniques qui se tiennent en anglais. Pour le *Messageur Suisse*, croyez que ce n'est pas facile. Paraissant à Paris, nous avons à coeur de ne pas écrire en "mauvais français". Mais nous ne voulons pas non plus vous et nous priver d'helvétismes. Et si nous sommes le journal des communautés francophones, nous essayons de parler de toute la Suisse et n'hésitons pas à imprimer un mot allemand, un poème romanche ou une citation tessinoise. +

0107

# LE MESSAGER SUISSE

la revue des communautés suisses de langue française

## FORMULAIRE D'ABONNEMENT

à remettre à l'un de vos amis

**OUI,**

je souscris à un abonnement  
au *Messageur Suisse* et je recevrai  
un cadeau  
surprise.



Mon abonnement  
est parrainé par :



N° d'abonné.....

Offre valable jusqu'à épuisement de nos stocks

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de : **Le Messageur Suisse**  
à renvoyer à : **DIP 70, rue Compans - 75019 Paris**

## Veillez abonner de ma part

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Signature :

Au prix de : 11 numéros 22 numéros

France  200 FF  360 FF

Dom/Tom et étranger  220 FF  400 FF

Abonnement de soutien  à partir de 250 FF

Je désire recevoir en même temps le livret  
"Langues Suisses de Dynamicha"  
.....exemplaires à 60 FRF

Pour tout abonnement,  
nous vous offrons  
une petite annonce  
gratuite (offre réservée  
aux particuliers)

Informatique et Libertés : en application de l'article L 27 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information en vous adressant à notre siège social. Les informations requises sont nécessaires au traitement de votre abonnement. Elles pourront également faire l'objet d'une cession.